



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'UTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, tenue le 13 janvier 2026 à 19h30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Sont présents :

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur André Langlois, conseiller du district numéro 1
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Louis-Philippe Hébert, conseiller du district numéro 3
Monsieur Christian Soulières, conseiller du district numéro 4
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5 et maire suppléant
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet sont également présentes.

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Robert Pufahl.

La personne qui préside la séance, soit Robert Pufahl, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

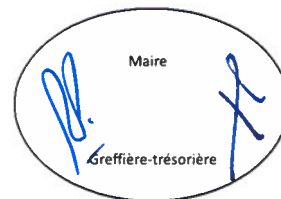
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire Monsieur Robert Pufahl, déclare la séance ouverte à 19h30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026.01.001 Adoption de l'ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal :**
 - 3.1** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2026
- 4. Correspondance**
 - 4.1** Dépôt de la correspondance reçue
- 5. Administration générale**
 - 5.1** Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – renouvellement adhésion
 - 5.2** Id. concerto – adhésion
 - 5.3** RAM ProMaster 2024 – achat
 - 5.4** Secrétaire réceptionniste – embauche de Carole Lefebvre
 - 5.5** Avis de motion – projet du règlement numéro 805-2026 établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro 805-2025



5.6 Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 805-2026 établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro 805-2025

6. Trésorerie

6.1 Approbation des comptes payés et à payer

7. Travaux publics

7.1 Terrassement Baril – contrat de déneigement 2025-2026 – 2^e versement

8. Hygiène du milieu

9. Urbanisme et environnement

10. Sécurité publique et service d'incendie

10.1 Schéma de couverture de risques - adoption

11. Loisirs et culture

11.1 Achat de mobilier pour les parcs – factures

11.2 Association du hockey mineur de Berthier – autorisation et paiement

11.3 Club de patinage artistique de Berthierville – autorisation et paiement

12. Autre(s) sujet(s)

13. Période de questions

14. Clôture et levée de la séance

14.1 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Appuyé par le conseiller Monsieur Louis-Philippe Hébert

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2026.01.002 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance et que les membres du conseil en ont pris individuellement connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Christian Soulières

Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2025 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026.01.003 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – renouvellement adhésion

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau
Appuyé par le conseiller Monsieur Louis-Philippe Hébert
Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que la directrice générale adjointe et chargée de projet à effectuer le renouvellement de leurs adhésions à l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de cinq cent douze dollars (512,00\$) plus les taxes, chacune.

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que la directrice générale adjointe et chargée de projet à effectuer le renouvellement de leur assurance juridique et programme d'aide aux membres avec l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de six cent vingt-neuf dollars et cinquante-cinq (629,55\$) taxes comprises, chacune.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.01.004 id.concerto - adhésion

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se doter d'une plate-forme de conseil sans papier permettant l'amélioration et l'automatisation de certains processus, dont les coûts d'achat et d'implantation ont été prévus au budget 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services pour la plate-forme id.concerto au montant de six mille huit cent soixante-neuf dollars (6 869,00\$) plus les taxes applicables, pour la première année, et au montant de quatre mille cinq cent quatre-vingt-douze dollars (4 592,00\$) plus les taxes applicables, pour les années 2 et 3, le tout pour un contrat d'une durée de 3 ans se terminant le 31 janvier 2029.

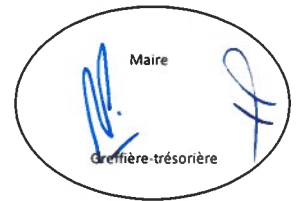
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Monsieur André Langlois
Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte l'offre de services, reçu le 8 janvier 2026, pour le contrat no 2024-136, pour la plate-forme id.concerto au montant de six mille huit cent soixante-neuf dollars (6 869,00\$) plus les taxes applicables, pour la première année, et au montant de quatre mille cinq cent quatre-vingt-douze dollars (4 592,00\$) plus les taxes applicables, pour les années 2 et 3, le tout pour un contrat d'une durée de 3 ans se terminant le 31 janvier 2029.

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents relatifs à cette entente.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



2026.01.005 RAM ProMaster 2024 - achat

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Monsieur Christian Soulières
Il est résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier achète un camion RAM, modèle PROMASTER 2500 HIGH, année 2024, chez Joliette dodge chrysler ltée pour une somme de cinquante mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars (50 295,00\$) plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payée à même le surplus accumulé.

QUE Monsieur Louis-Jean Sarrazin soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à cet achat.

QUE Monsieur Louis-Jean Sarrazin soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à l'immatriculation de ce camion auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec (SAAQ).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.01.006 Secrétaire réceptionniste - embauche de Carole Lefebvre

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau
Appuyé par le conseiller Monsieur André Langlois
Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier embauche, Madame Carole Lefebvre, à titre de secrétaire réceptionniste.

QUE la période de probation soit de trois (3) mois avec possibilité de reconduction.

QUE les conditions de son embauche soient établies dans une entente signée par le maire, la directrice générale et greffière-trésorière et Madame Lefebvre, dont le conseil a pris connaissance.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Avis de motion – projet du règlement numéro 805-2026 établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro 805-2025

Le conseiller, Monsieur Guy Cloutier, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement numéro 805-2026 établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro 805-2025.

Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 805-2026 établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro 805-2025

Le conseiller, Monsieur Guy Cloutier, dépose le projet du règlement numéro 805-2026 intitulé : « Règlement numéro 805-2026 établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 805-2025 ». Le règlement a pour but de fixer les rémunérations et les allocations de dépenses pour le maire et pour chaque conseiller de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, pour l'exercice financier 2026.



TRÉSORERIE

2026.01.007 Approbation des comptes payés et à payer

La directrice générale et greffière-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Langlois
Appuyé par le conseiller Monsieur Louis-Philippe Hébert
Il est résolu

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de décembre 2025, pour un montant total de deux cent douze mille quatre et un dollars et quarante-trois cents (212 041,43\$).

D'autoriser le paiement des factures présentées, pour un montant total de soixante-seize mille cinq cent vingt-neuf dollars et cinquante-quatre cents (76 529,54\$).

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non imposables payés durant le mois de décembre 2025, pour un montant de soixante et onze mille cent douze dollars et trente-deux cents (71 112,32\$).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

TRAVAUX PUBLICS

2026.01.008 Terrassement Baril – contrat de déneigement 2025-2026 – 2^e versement

ATTENDU QUE par la résolution 2025.11.192 la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a accordé le mandat pour l'entretien de déneigement des chemins municipaux pour une durée de 3 ans à Terrassement Baril;

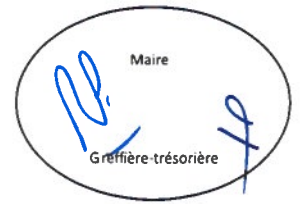
ATTENDU QUE le devis d'appels d'offres prévoit que les paiements sont effectués à l'entrepreneur, en considération de l'exécution conforme des travaux, en quatre versements égaux, pour chacune des saisons au plus tard les 15 décembre, 15 janvier, 15 février et 15 mai de chacune des saisons d'adjudication;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, en date du 6 janvier 2026 la facture numéro 6081 de Terrassement Baril, représentant le deuxième versement du contrat de déneigement pour la saison 2025-2026, au montant de trente mille deux cent quarante-trois dollars et soixante-dix-neuf (30 243,79\$) plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières
Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier paye la facture à Terrassement Baril au montant de trente mille deux cent quarante-trois dollars et soixante-dix-neuf (30 243,79\$) plus les taxes applicables pour le 2^e versement du contrat de déneigement pour la saison 2025-2026.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE

2026.01.009 Schéma de couverture de risques - adoption

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de D'Autray a adopté le schéma de couverture de risques en incendie 2024-2034;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risque 2024-2034 prévoit un plan de mise en œuvre dont quelques actions relèvent de l'autorité de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, notamment celles prévoyant un mécanisme de contrôle et d'entretien du réseau d'aqueduc et des points d'eau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Louis-Philippe Hébert

Appuyé par le conseiller Monsieur André Langlois

Il est résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier prend en considération les actions prévues aux paragraphes 8 et 9 de l'article 13 du schéma de couverture de risques en incendie 2024-2034 de la MRC de D'Autray.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

LOISIRS ET CULTURE

2026.01.010 Achat de mobilier pour les parcs - factures

ATTENDU la résolution 2025.07.136 qui autorise la directrice générale adjointe et chargée de projet à procéder aux démarches et aux achats nécessaires pour l'aménagement des parcs dans le cadre du programme d'aide aux collectivités rurales (PAC rurales).

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la facture de Jeux 1000pattes inc., datée du 15 décembre 2025, portant le numéro 765, au montant de vingt-six mille trois cent vingt dollars (26 320,00\$) plus les taxes applicables, pour l'achat de mobilier urbain et des jeux.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la facture de Go-elán inc., datée du 16 décembre 2025, portant le numéro 272, au montant de dix-sept mille quatre cent cinquante et un dollars et quatre-vingt-six (17 451,86\$) plus les taxes applicables pour l'achat de table pique-nique.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau

Appuyé par le conseiller Monsieur Louis-Philippe Hébert

Il est résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier paye la facture de Jeux 1000pattes inc., datée du 15 décembre 2025, portant le numéro 765, au montant de vingt-six mille trois cent vingt dollars (26 320,00\$) plus les taxes applicables, pour l'achat de mobilier urbain et des jeux.

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier paye la facture de Go-elán inc., datée du 16 décembre 2025, portant le numéro 272, au montant de dix-sept mille quatre cent cinquante et un dollars et quatre-vingt-six (17 451,86\$) plus les taxes applicables pour l'achat de table pique-nique.

QUE ces dépenses soient payées à 80% par une subvention offerte dans le programme d'aide aux collectivités rurales (PAC rurales) et l'équivalent par le surplus accumulé non-affectée.



Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.01.011 Association du hockey mineur de Berthier – autorisation et paiement

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Monsieur André Langlois
Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le protocole d’entente 2026-2027 concernant l’entente de service pour l’Association du hockey mineur de Berthier.

QUE le conseil municipal accepte de payer la facture de l’Association de hockey mineur de Berthier d’une somme de quinze mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars (15 785,00\$), sans taxes, pour le remboursement des inscriptions des résidents, de moins de 18 ans, de Sainte-Geneviève-de-Berthier au hockey mineur de Berthier.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.01.012 Club de patinage artistique de Berthierville – autorisation et paiement

Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau
Il est résolu

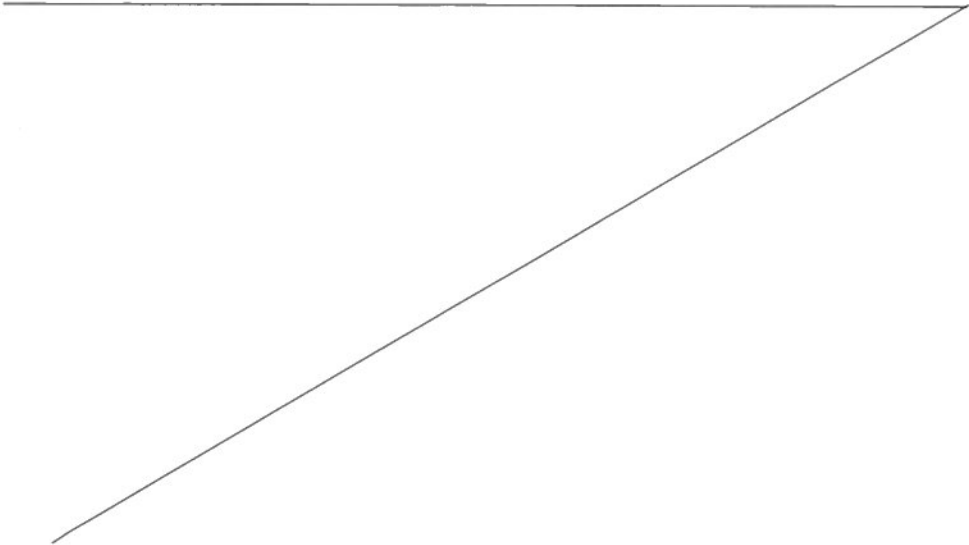
QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le protocole d’entente 2026-2027 concernant l’entente de service pour l’organisation du Club de patinage artistique de Berthierville.

QUE le conseil municipal accepte de payer la facture du club de patinage artistique de Berthierville s’une somme de douze mille trois cents dollars (12 300,00\$), sans taxes, pour le remboursement des inscriptions des résidents, de moins de 18 ans, de Sainte-Geneviève-de-Berthier au club de patinage artistique de Berthierville.

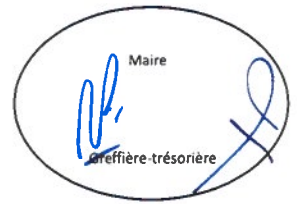
Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19h41 à 19h57.



**Procès-verbal de la Municipalité
de Sainte-Geneviève-de-Berthier**



CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

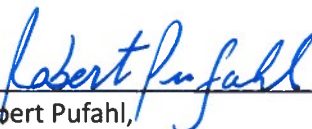
2026.01.013 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau
Appuyé par le conseiller Monsieur Christian Soulières
Il est résolu

De clore et de lever cette séance à 19h58.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*. »



Robert Pufahl,
Maire



Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière